



**Délégation de signature dans le cadre des astreintes de direction commune
(pour les directeurs d'astreinte)
DECISION n°10/2022**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 10,

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6143-7, D6143-33 à D 6143-35,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements de santé,

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge, du Centre Hospitalier de Felleries Liessies et du Centre Hospitalier de Jeumont,

DECIDE :

Article 1

La présente décision annule et remplace la décision n°23/2021.

Article 2

Une délégation de signature est accordée aux directeurs d'astreinte cités dans le tableau joint.

Article 3

Il est accordé aux directeurs d'astreinte, cités dans le tableau, une délégation générale de signature pour tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur des trois établissements susvisés et intervenant pendant l'astreinte de direction.

Les directeurs d'astreinte rendront compte immédiatement des actes et décisions pris à ce titre au Directeur.

Article 4

La présente décision est applicable à compter de sa signature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Maubeuge, à la trésorerie du Centre Hospitalier et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

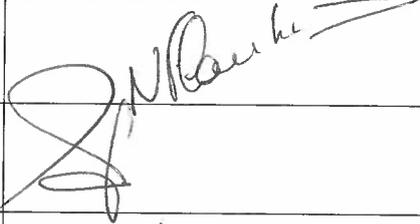
Fait à Maubeuge, le 24 février 2022

Le Directeur

Eric GIRARDIER



Liste des directeurs d'astreinte

Nom	Fonction	Signature
DEHOUX Christine	Directeur Délégué	
DUEZ Nadia	Directeur des Soins et Coordonnateur Général des soins	
EL HASSIOUY Khadija	Directeur Adjoint	
FLAMBARD Nicole	Directeur Adjoint	
JACSON Patrick	Directeur Adjoint	
LAZAAR Othman	Directeur Adjoint	
MERCIER Philippe	Directeur Adjoint	
SALVENIAC Fanny	Directeur Adjoint	